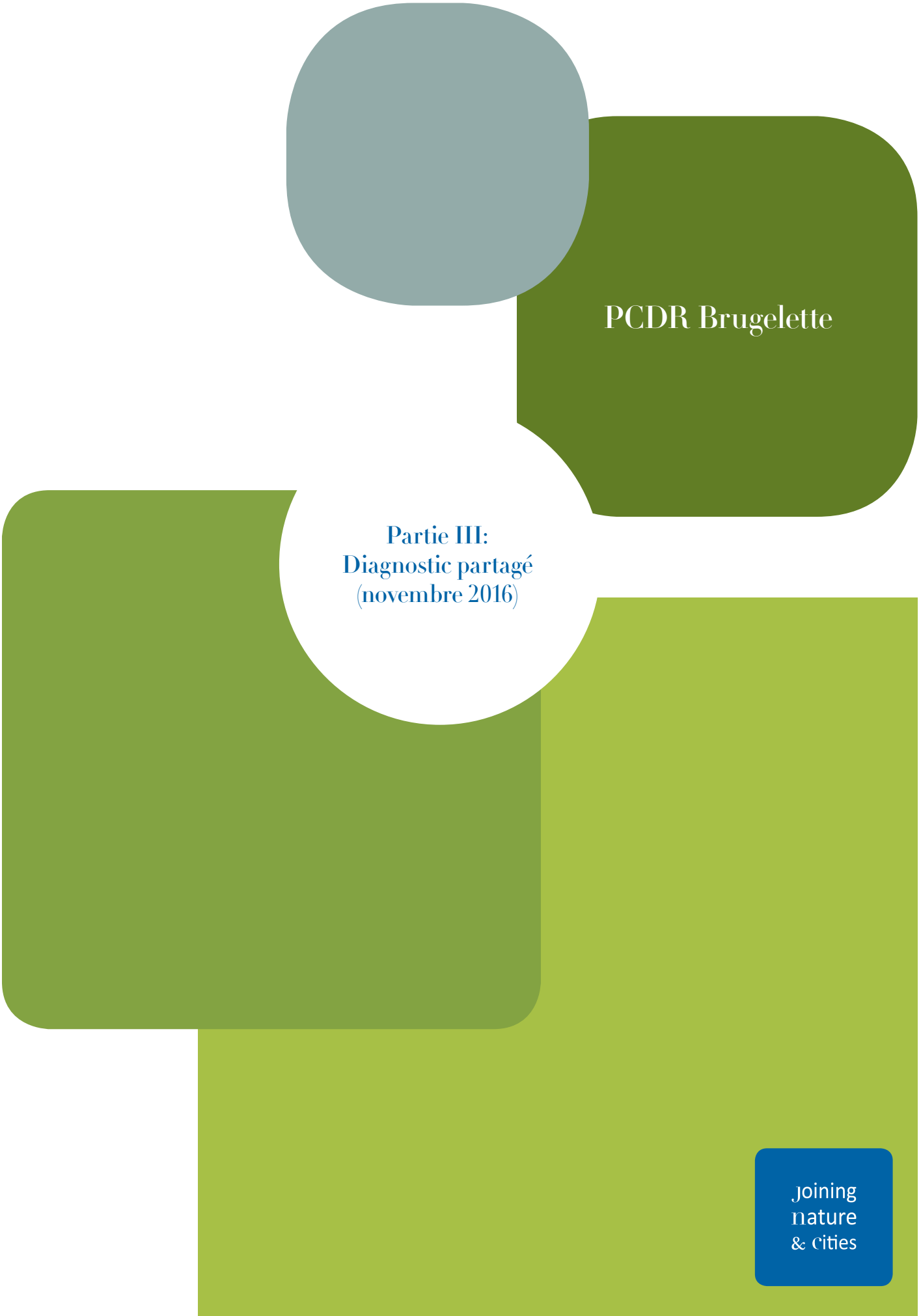




PCDR Brugelette

Partie III:
Diagnostic partagé
(novembre 2016)

joining
nature
& cities

Brugelette, une identité paysagère cohérente...

Logé le long de la **Dendre** Orientale et de son principal affluent, le noyau rural de Brugelette s'est développé à partir de petits ensembles bâtis et des bosquets isolés jusqu'à former un ensemble paysager et urbanistique linéaire épousant les méandres du cours d'eau. Héritage de son passé religieux (présence de domaines religieux) protégés et composés de jardins et prairies, le paysage reste marqué par une grande proximité entre la végétation et le bâti. Le paysage et le cadre bâti ont très peu subi le mitage traditionnel du XXème siècle, notamment dû à l'absence de moteur industriel conséquent et à un plan de secteur raisonné limitant les extensions urbaines. Brugelette bénéficie par conséquent, d'un paysage très cohérent, **identitaire et assez représentatif de la ruralité wallonne** par toutes les composantes du territoire.



La Dendre



Vue vers Brugelette depuis la rue des Marronniers en 2009 (Google Maps)

... mais un vécu social et économique tiraillé.

Bien qu'accueillant un parc animalier de renommée internationale, Pairi Daiza ou encore un des jardins **exceptionnels** de Wallonie, celui du château d'Attre et malgré qu'elle soit traversée par plusieurs infrastructures très fréquentées (deux routes nationales, une ligne de chemin de fer Mons-Bruxelles et une ligne TGV), **Brugelette reste très discrète**, et peu visible depuis l'extérieur, même depuis la N56.

Socialement, malgré une dynamique associative (nombreuses associations mais ne disposant pas de salles publiques en suffisance et manque de coordination entre-elles) et reconnue (Maison des Jeunes, Conseil des Aînés, MAP...), **l'esprit de clocher reste présent et la fierté brugelettoise est quasi inexistante**. Les habitants s'attachent au passé, l'élément fédérateur restant la sucrerie disparue. Les Brugelettois craignent un manque de dynamisme politique et économique et signalent la visibilité et l'image de la commune comme un des enjeux les plus importants pour son développement. La communication perfectible de la commune avec ses habitants reste à ce sujet un élément d'attention (disparition des valves communales dans certains villages, amélioration nécessaire du site internet communal).

D'un point de vue urbanistique, les dernières constructions (essentiellement constituées de maisons quatre façades de la fin du XXème siècle) répondent à des logiques liées à l'automobile et favorisent une urbanisation diffuse et moins structurée (que les constructions des centres historiques). **L'implantation des derniers équipements collectifs tend à confirmer cette tendance en rejoignant la N56** et engendrant progressivement un déséquilibre dans la dynamique des noyaux villageois dépourvus de centre névralgique d'activité (peu ou pas d'espaces de convivialité que ce soit en espaces publics ou salles communales).

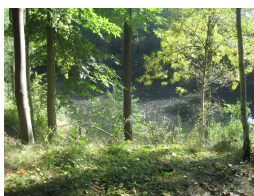
Un patrimoine riche et diversifié...

Malgré les extensions urbanistiques récentes, la **structure paysagère originelle** organisée autour de la Dendre et autrefois hiérarchisée selon la proximité du cours d'eau reste visible dans ses grandes lignes. En effet, une végétation libre accompagnant la rivière suivie de vergers marquaient la transition entre les espaces bâtis et les champs cultivés.

Ce **couloir écologique** encore présent s'étend d'un bout à l'autre de la commune. Ce corridor est accompagné d'une **diversité de biotopes** et d'éléments remarquables tels que les **étendues écologiques** (bassins d'écoulement, anciennes carrières, domaines...), les alignements d'arbres et les arbres remarquables, les murs de pierres, les cavités offertes par les anciennes tours... autant d'éléments favorables au développement de la nature.

L'**organisation du bâti**, assez traditionnelle, dessine également au sein de **chaque noyau de la commune un espace public** plus ou moins étendu, lieu accueillant d'événements récurrents et offrant un parvis à l'église. Ce paysage bâti est ponctué d'un **patrimoine architectural** vernaculaire et traditionnel et en grande partie reconnu (Petit patrimoine populaire : fontaines de Mévergnies... ; Patrimoine monumental de Belgique (demeures, moulins, tours...) ; Monuments et sites classés (château d'Attrre, abbaye de Cambron...).

Les nouvelles pratiques de construction et rénovation visant les performances énergétiques et l'usage d'énergies renouvelables telles que la dynamique insufflée par les projets du CPAS devront être soutenues.



Carrière de Mévergnies



Parc communal



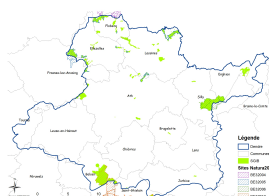
Le château d'Attrre

... mais en danger.

Bien que cette richesse soit révélée dès la première analyse in situ ou cartographique (cette portion du territoire intercommunal se démarquant tellement dans un contexte dénudé) **très peu d'éléments naturels sont protégés juridiquement.**

De plus, il est important de signaler qu'outre une mise en péril de ce patrimoine par l'évolution urbanistique dictée par la dimension et la morphologie des nouvelles parcelles constructibles favorisant l'implantation de maisons quatre façades, la commune de Brugelette est **particulièrement sensible à la pression agricole**. En effet, quelques fermes familiales subsistent mais le domaine est marqué par trois exploitations importantes dont deux spécialisées dans la **culture industrielle de la pomme-de-terre**. La communication avec le secteur (les agriculteurs se rencontrent peu) et la diversification agricoles sont très menues malgré une attente et une demande de la part des habitants notamment pour des produits locaux. De plus, des problématiques communes à la Wallonie mais particulièrement marquées à Brugelette, la **présence massive d'espèces invasives** et le manque de prise en compte et respect du cycle de l'eau induisant inondations, écoulements de boue ou encore pollution due à l'absence de **station d'épuration** fragilisent fortement l'environnement. A ceci, s'ajoute la méconnaissance du patrimoine et l'**aspect général des espaces publics peu entretenus** n'induisant pas le respect de l'environnement.

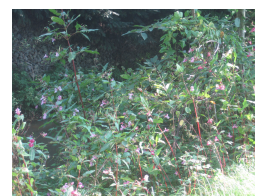
Enfin, d'un point de vue fonctionnel, les noyaux villageois sont **peu ou pas équipés** que ce soit en services (faible offre pour la petite enfance, absence de structure spécifique pour les seniors, crainte d'une pénurie de médecins...) ou en commerces. Le manque d'infrastructures peut engendrer l'effet « village dortoir » et la disparition de la vie sociale voire la désertification du territoire.



Patrimoine naturel du CR Dendre



Culture industrielle



Balsamine de l'Himalaya

Un concentré de potentialités...

En plus de sa **structure urbanistique et paysagère, socle indispensable** pour un développement en équilibre avec le territoire, Brugelette bénéficie d'autres atouts importants pour viser la durabilité.

En effet, depuis le XIX^e siècle une **voie ferrée** s'insère entre la route nationale et la Dendre orientale. Pas moins de **trois points d'arrêts** desservent la commune rurale, reliant Brugelette à Ath et Mons en respectivement 8 et 22 minutes. La traversée du chemin de fer a permis **l'implantation d'une sucrerie** favorisant **l'évolution du noyau urbain en réelle polarité**. Le site, aujourd'hui libre d'occupation, **offre un grand nombre d'opportunités** de développement pour l'ensemble de la commune.

Aujourd'hui les pourvoyeurs d'emplois locaux sont essentiellement des **TPE et le secteur tertiaire** avec notamment les pôles d'enseignement. La présence du parc zoologique de **Pairi Daiza** offre également des opportunités de développement économique et de valorisation communale.

Sur base des forces vives présentes (GACIEB, Maison des Jeunes, Conseil des Aînés, MCA...), des nouvelles dynamiques se mobilisent autour du **réinvestissement des sentiers**, de l'économie locale notamment par la **relance du marché hebdomadaire**.



Voie ferrée



Parc zoologique



Sentiers

... mais peu de dynamique territoriale.

Malheureusement, à **l'image de la fréquence de passage des trains trop faible pour être compétitive**, la **dynamique territoriale fait défaut** et appelle de nouvelles activités économiques motrices. Rappelons que le pourcentage **d'actifs domiciliés à Brugelette et travaillant en dehors** de la commune est de 88%, il y a donc des relations et un panel d'habitants à attirer et engager dans la vie communale. Or la **commune est sous-représentée** dans les projets intercommunaux ou les activités culturelles.

Aujourd'hui, la **fréquentation est plus subie que mise à profit** : la jonction avec la N56 impose un **trafic de poids lourds**, le **camping** est concerné par de l'habitat permanent et les visiteurs de Pairi Daiza « envahissent » Casteau et Gages. La construction d'un accès spécifique au parc depuis la N56 tente d'y répondre. Cependant cette voirie ne gère pas le trafic en amont de Casteau et cette **autonomie de Pairi Daiza** risque d'ôter tout espoir de synergie au profit de la population laissant la place à une simple cohabitation.

Le **patrimoine communal et les sites à réaménager** (sucrerie, site Lucas, Chapelle des carmes, tannerie...) sont **davantage perçus négativement** (charges financières, chancres...) que comme des opportunités de développement. Or la reconversion de ces sites et particulièrement celui de la sucrerie devrait permettre d'accueillir une mixité d'activités.



Entrée de commune – N56



Camping de Bollignies



Ancienne tannerie

En conclusion, au regard des communes proches, Brugelette peut être considérée comme une **complémentarité rurale aux grandes voisines** que sont Ath et Mons. Sa connexion avec ces deux villes et son identité forte en font un lien rural pouvant **offrir une grande qualité de vie aux habitants** actuels et futurs. En effet, ses **atouts** structurent un **socle** aux caractéristiques nécessaires pour un développement en équilibre et **ses faiblesses peuvent être traduites aisément en autant d'opportunités améliorant ses usages**. Les potentialités et notamment le site de la sucrerie permettent un développement, qui en accord avec sa structure paysagère et urbanistique, peuvent faire de Brugelette une commune **dynamique et attractive**.